

Philippe
GUITTET

Avec le SNPDEN, pour un service public d'éducation rénové, de qualité

Le 19 octobre à Paris, le SNPDEN sera partie prenante de la manifestation de l'Éducation nationale, pour un service public d'éducation rénové de qualité, en réponse au plan social qui se confirme dans le service public d'éducation.

La suppression des 13 500 postes en 2009 constitue un record jamais atteint. Si la seule augmentation des postes n'a pas permis à elle seule de lever tous les blocages du système, à l'inverse, ce n'est pas la suppression des postes depuis cinq ans et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite pour les quatre ans à venir qui constituent une réponse appropriée aux défis du système éducatif.

Il faut plutôt en définir les besoins à partir des missions qui lui sont dévolues.

Nous dénonçons notamment la suppression des postes administratifs et rappelons que chaque EPLE doit avoir une équipe de direction complète, un pôle administratif adapté, des personnels non-enseignants en nombre suffisant. Nous redisons enfin l'incalculable enjeu de la maintenance et de l'accompagnement dans le domaine, chaque année plus important, des TICE.

Sans les collaborateurs nécessaires pour assurer toutes les missions de l'EPLE, nos conditions de travail continueront de se dégrader et la mise en œuvre de l'autonomie sera rendue plus difficile.

C'est pourtant une condition indispensable pour que le relevé de conclusions et la charte de pilotage prennent tout leur sens dans les établissements.

Dans chaque académie, nous allons réactiver l'observatoire de la charte de pilotage que nous avons mis en place l'an dernier.

Rappelons à ce propos que nous attendons toujours la tenue de la concertation prévue sur le plan de requalification des emplois et de formation des personnels administratifs, avec les organisations signataires et les organisations représentatives de ces personnels.

La manifestation du dimanche 19 octobre n'est pas un rituel : elle doit constituer un temps fort de notre engagement.

Au-delà de la question des postes, nous prôtons un service public de l'éducation fondé sur une conception régulée de l'autonomie des établissements.

Xavier Darcos affirme dans un article du Monde, le 18 juillet dernier, que « *notre système scolaire a su remettre en question le système absurde de la carte scolaire* » et « *qu'une régulation, par des critères précis et transparents, intervient lorsque la capacité d'accueil ne permet pas de satisfaire toutes les demandes* ».

Lorsqu'une première phase « *d'assouplissement* » a été mise en place pendant l'été 2007, nous avons souligné ses effets contestables. Nous avons plaidé pour une régulation fondée sur les critères mêmes annoncés par la lettre de mission du ministre.

Cette année, la circulaire ministérielle adressée aux recteurs, avec des principes indiscutables, tend à rassurer parce qu'en fait nous restons dans le régime des dérogations et dans le principe du secteur avec droit à l'affectation de proximité, mais en même temps nous constatons que chaque inspecteur d'académie décline à sa manière, sans véritable transparence, selon des critères différents d'un département à l'autre, en toute ignorance réciproque des pratiques, et sans aucune garantie quant à l'équilibre du système.

Nous rappelons donc, sur cette question, comme il y a un an, nos propositions pour éviter que nous allions vers une dérégulation non maîtrisée, une désorganisation du service public, et une inégalité croissante de l'offre de formation. Pour tenir les promesses de mixité sociale et scolaire et d'égalité entre les familles en matière d'offre scolaire de proximité, nous dirons au ministre la nécessité de définir des indicateurs et de mettre en place les outils de régulation pour un cadrage des politiques départementales et académiques, et de corriger ou mettre en place les outils de pilotage pour gérer les demandes des familles et les affectations des élèves.

Ne pas réguler l'affectation scolaire, c'est comme ne pas réguler la sphère financière, c'est se préparer aux pires déconvenues du modèle libéral.

Répondre à cette question est un préalable pour envisager sereinement l'autonomie de l'établissement sans organiser une concurrence sauvage qui mettrait à bas tous les principes du service public d'éducation.

L'autonomie de l'établissement devrait conduire à ce que celui-ci ne soit pas soumis au temps court du politique mais au temps long de l'éducation et reste un lieu de stabilité face à l'hyperactivité de la sphère politique (cf. article de Philippe Tournier : « *la peur n'évite pas le danger* »).

Cela paraît indispensable au moment où les annonces se multiplient sans que nous ne soyons consultés a priori sur leur intérêt et leur faisabilité : stages divers, médailles au baccalauréat, code de la paix scolaire...

LA SUITE À LA PAGE 6

SUITE DE L'ÉDITO DE LA PAGE 3...

Pour l'essentiel, les nouveaux engagements du ministre doivent se faire sur la base du volontariat et de la contractualisation et s'accompagner des moyens indispensables. C'est un préalable pour que notre métier ne se dégrade pas et pour envisager avec sérénité une plus grande autonomie de l'établissement.

Pour l'expérimentation en lycée, le directeur de cabinet s'était engagé le 19 mai à la demande du SNPDEN à ce que les 200 lycées de réussite scolaire et les personnels de direction soient rémunérés sur la base du dispositif « *École ouverte* ». Or cette promesse n'avait pas pour l'instant été tenue. Le directeur de cabinet nous a confirmé qu'il tiendrait ses engagements lors de notre rencontre du 22 septembre dernier.

Plus généralement, l'autonomie de l'établissement ne peut pas se concevoir sans des ressources prévisibles et stabilisées sur plusieurs années.

Seule une DHG dont une part non négligeable serait réellement consacrée à l'autonomie, permettrait de bâtir un véritable projet d'établissement, des expérimentations et un contrat d'objectifs sur des indicateurs pertinents propres à l'établissement.

Cela donnerait, en outre, une importance nouvelle aux instances de l'établissement : conseil pédagogique, commission permanente et conseil d'administration.

L'autonomie suppose que les personnels de direction ne soient pas soumis aux pressions, aux injonctions et à l'autoritarisme. Ils doivent assumer toute leur place dans le pilotage. La lettre de mission doit jouer pleinement son rôle : le chef d'établissement, fonctionnaire d'État, doit devenir un véritable président d'EPLÉ.

L'établissement autonome n'est pas une structure déconcentrée de l'État.

C'est le sens que nous donnions à la charte de pilotage de l'établissement et au concept de contractualisation entre partenaires égaux : Établissement - État - Collectivité territoriale.

L'État devrait pour cela s'en tenir à son rôle de régulation : fixer et vérifier les contenus des apprentissages, les compétences attendues et les modes de certification et enfin établir des règles équitables sur tout le territoire en termes de ressources financières, matérielles et humaines.

Si l'autonomie suppose de rendre compte, nous refusons le diktat de la performance, nouvelle valeur en vogue au sein du pouvoir politique. Celle-ci ne peut que provoquer, insécurité, inégalité et compétition au détriment de la qualité du service au public. D'ailleurs de nombreux pays qui avaient adopté cette référence y renoncent maintenant.

Une conception rénovée de l'établissement et du rôle de ses personnels de direction implique une nouvelle évolution de notre carrière. Chaque revalorisation des enseignants nécessitera en tout état de cause de maintenir un différentiel de carrière en notre faveur.

Après le statut de 2001 que seul le SNPDEN a approuvé, après le relevé de conclusions de 2007, nous devons maintenant obtenir de nouvelles avancées en termes de promotions, de classement, de valorisation indiciaire et indemnitaire pour les chefs et les adjoints, ainsi qu'une évaluation de qualité, juste et transparente pour tous.

Le SNPDEN a reçu du directeur de cabinet le 22 septembre des assurances pour que s'ouvre dans des délais rapprochés une concertation sur notre carrière, afin de répondre à nos nouvelles missions.

N'oubliez pas : lors de la manifestation du 19 octobre à Paris, faites entendre la voix des personnels de direction.